

Date de dépôt: 21 mars 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier :

- a) M 1559-A Proposition de motion de MM. et M^{mes} Christian Grobet, Jeannine de Haller, Marie-Paule Blanchard-Queloz et Souhail Mouhanna : Paexpo : où va-t-on ?**
- b) M 1584-A Proposition de motion de M^{mes} et MM. Christian Grobet, Jeannine de Haller, Souhail Mouhanna et Marie-Paule Blanchard-Queloz : Paexpo : où va-t-on ? (bis)**
- c) RD 375-A Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'exercice 1999 de la Fondation du Palais des Expositions-Genève**

Rapport de M. Pierre Losio

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nettoyages de printemps ! Anticipant cette activité saisonnière s'il en est, la Commission des finances a exhumé et traité les trois objets susmentionnés le 15 février 2006, sous l'aimable et ferme présidence de M. Jean-Marc Odier et avec l'appui de M. Edouard Martin, collaborateur scientifique de la commission.

Assistent à la séance : M. François Longchamp, conseiller d'Etat en charge du Département de la solidarité et de l'emploi (DES), M. Jean-Paul Pangallo, directeur du budget de l'Etat et de la planification financière,

M^{me} Marianne Frischknecht, secrétaire adjointe du Département des finances. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Mina-Claire Prigioni que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Audition de M. François Longchamp, conseiller d'Etat en charge du Département de la solidarité et de l'emploi (DSE).

M. Longchamp déclare qu'il ne souhaite pas s'attarder sur le RD 375 qui traite de l'exercice 1999 de la Fondation du Palais des Expositions-Genève pour deux raisons : la majeure partie des responsables de ce dossier n'est plus là pour illustrer l'activité de la Fondation pendant l'année 1999 et, depuis lors, la direction d'Orgexpo a été largement modifiée. Il fait encore remarquer que les M-1559 et M-1584 ont été respectivement déposées, l'une avant l'annonce du départ de Telecom et l'autre après cette annonce.

M. le conseiller d'Etat se propose plutôt, avec l'accord de la commission, de parler de l'avenir de Palexpo et prend date pour fournir des explications chiffrées et détaillées lors de la présentation des comptes 2005 de la Fondation.

Il rappelle qu'il existe deux entités juridiques sous le terme Palexpo : l'une, la Fondation du Palais des Expositions-Genève (Palexpo, précisément FPE), est propriétaire des installations sises au Grand Saconnex, l'autre, Orgexpo, a « le mandat de gérer et d'exploiter pour la FPE, dans l'intérêt de cette dernière, ainsi que dans l'intérêt général, le complexe immobilier du Palais des Expositions et des Congrès dont la FPE est propriétaire ... et qu'elle met dans ce but à la disposition d'O Orgexpo. »

A propos des questions formulées par les motionnaires, M. Longchamp indique qu'il reste un montant de 70 millions de F à amortir sur les différents éléments de Palexpo, qu'en 2004 Orgexpo a affiché un déficit d'environ 5 millions de F et a licencié quelques collaborateurs et que, en 2005, année prospère, le budget a été tenu, l'exercice pouvant même présenter une exploitation bénéficiaire permettant ainsi de procéder aux remboursements et aux amortissements demandés par Palexpo. Il fera parvenir une réponse écrite chiffrée plus complète concernant la M-1559.

Ce document figure en annexe au présent rapport.

Situation délicate

L'essentiel du chiffre d'affaires de Palexpo est réalisé par Telecom et le Salon de l'Automobile. Ayant un impact important sur l'économie genevoise, ces deux expositions pouvaient justifier, dans l'optique d'un développement optimiste, un certain nombre d'investissements. « La délocalisation » de Telecom 2006, un des événements majeurs de l'activité de Palexpo, constitue une perte très sérieuse tant du point de vue des recettes que du dimensionnement de l'équipement (Halle 6 : mise en service 2003 ; dernière présence de Telecom : 2003). Autre fait préoccupant : les Salons de l'Automobile européens (notamment celui de Paris) ont tendance, à adopter un rythme biennal pour leur manifestation. On imagine aisément que, si ce « trend » devait toucher Genève, la situation financière de Palexpo deviendrait délicate et par conséquent les remboursements envisagés, (principalement liés à la construction de la Halle 6) difficiles à effectuer.

Business plan

Le Département de la solidarité et de l'emploi a demandé l'établissement d'un business plan pour les cinq années à venir ; ce document doit notamment mettre en évidence l'évolution nécessaire des locaux pendant ce lustre. M. Longchamp relève au passage que le projet de construction d'un centre de Congrès ne constitue plus une priorité du Conseil d'Etat, compte tenu de l'indispensable travail d'assainissement des finances publiques.

Ce business plan met en évidence une évolution dans la manière dont sont conçues l'architecture et l'organisation des différents centres de congrès en Europe : le modèle des grandes expositions dans des Palais montre ses limites. Comme il n'est pas envisageable de penser que Genève puisse à court terme attirer un autre événement de l'ampleur du Salon de l'Automobile, le nouveau concept conçu pour Palexpo visera à mettre en valeur des expositions plus modestes certes, mais recelant un réel potentiel de progression, comme ce fut le cas pour le Salon de l'Automobile à ses débuts.

Telecom, le retour ?

M. Longchamp fait savoir que la probabilité d'un retour de Telecom à Genève n'est pas nulle et que des négociations sont en cours. Notre ville affronte la concurrence de Paris et Birmingham. Un important travail de lobbying est mené par M. le chancelier qui est aujourd'hui en mesure de donner des garanties sur un contrôle strict du prix des nuitées dans les hôtels. Ce problème avait été l'argument officiel invoqué par Télécom pour justifier son départ.

Le magistrat conclut son exposé en suggérant à la commission, lors de la présentation des comptes 2005 des deux fondations, l'audition de M. Membrez : le directeur général sera à même de présenter la nouvelle stratégie d'exploitation et l'évolution possible des équipements de Palexpo vers des installations modulables moins gourmandes en terme d'investissements et mieux adaptées à de petites mais nombreuses expositions.

Questions soulevées par la commission

Si la ville de Birmingham a été citée, relève un député (L), cela peut laisser croire que d'autres villes de la dimension de Genève dispose de surfaces équivalentes. Il s'en étonne car M. le conseiller d'Etat indique que ce genre d'espaces ne constitue plus l'objectif essentiel des cités pouvant accueillir des foires et des expositions de la taille de Telecom. En conséquence il se demande si les infrastructures de Palexpo sont surdimensionnées ou si les responsables du marketing d'Orgexpo ne parviennent pas à attirer des événements plus importants.

Le chef du département tient à souligner qu'il existe peu de villes de la taille Genève qui soient en mesure d'accueillir des événements comme Telecom et le Salon de l'Automobile. Lorsque des grandes villes organisent une foire ou une exposition, elles s'adressent à une population nationale sans commune mesure avec la taille du marché suisse. L'ambition de faire revenir Télécom à Genève peut en effet sembler démesurée face à la réalité de la concurrence et cela malgré le talent de l'équipe marketing d'Orgexpo. Palexpo a pourtant des avantages et celui de la proximité de l'aéroport est très porteur : il permet, en une même journée, de venir à Genève, de visiter l'exposition et de repartir.

Un député (R) rappelle que les structures juridiques de la galaxie Palexpo avaient été vivement critiquées et que M. le conseiller d'Etat Lamprecht avait l'intention de s'occuper de ce dossier.

M. Longchamp reconnaît volontiers la complexité de la structure juridique de Palexpo et son manque de transparence. On constate par exemple que dix-sept personnes sur dix-neuf sont membres des deux fondations propriétaires (Fondation Palexpo et Fondation Halle 6). Il voit cependant un avantage à l'existence de deux fondations : dans l'hypothèse d'une faillite provoquée par un surendettement de la Halle 6, les deux entités ne disparaîtraient pas simultanément puisqu'elles sont distinctes. En ce qui concerne Orgexpo, exploitant et organisateur de foires, M. le conseiller d'Etat conçoit très bien qu'une structure privée exploite des équipements

financés par des fonds publics. L'organisation et l'animation d'événements de ce type ne sont pas à son avis des tâches qui doivent incomber à l'Etat. Il est envisageable de donner une plus grande indépendance à Palexpo, mais il convient alors de s'assurer que cette fondation a des capacités de couverture des risques plus solides qu'aujourd'hui ; si Palexpo venait à perdre le Salon de l'Automobile, on se retrouverait rapidement dans la situation que connaît la Fondation du Stade de Genève.

A un député (L) qui s'inquiète du manque de synergie entre l'aéroport de Genève et Palexpo, M. Longchamp répond que ce constat est sévère ; il donne en effet l'exemple du dossier Telecom dans lequel les négociations se déroulent en étroite collaboration avec le directeur opérationnel de l'aéroport. Palexpo a été construit pour être un centre de congrès situé à proximité immédiate de Cointrin et directement relié à la ville par le chemin de fer.

Conclusion

Considérant d'une part le temps écoulé depuis le dépôt du RD-375 et d'autre part le document écrit annoncé par le chef du département en réponse aux questions posées par les motionnaires (cf. annexe), la commission décide de passer au vote sur ces objets.

Vote de la commission des finances sur la motion 1559

La commission **refuse** la motion 1559 « Palexpo : où va-t-on ? »

Pour : 0

Contre : 9 (2 L, 1 R, 2 PDC, 2 Ve, 1 UDC, 1 MCG)

Abstentions : 3 (2 S, 1 R)

Vote de la commission des finances sur la motion 1584

La commission **refuse** la motion 1584 « Palexpo : où va-t-on ? (bis) »

Pour : 0

Contre : 9 (2 L, 1 R, 2 PDC, 2 Ve, 1 UDC, 1 MCG)

Abstentions : 3 (2 S, 1 R)

La commission des finances **prend acte du RD 375** du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'exercice 1999 de la Fondation du Palais des Expositions-Genève

Proposition de motion (1559)

Palexpo : où va-t-on ?

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat

à lui présenter un rapport sur la halle 6 de Palexpo indiquant :

1. le coût final estimé de la construction de la halle 6 et de la plateforme enjambant l'autoroute, comprenant tous les investissements liés à cette réalisation y compris les frais d'étude ;
2. la conformité du plan de financement avec le coût de l'opération ;
3. la liste des grandes expositions **nouvelles** qui seraient organisées à Palexpo et qui justifieraient la nécessité de disposer de cette nouvelle halle ;
4. le montant des redevances qui seront encaissées par Palexpo à l'occasion de l'exposition Telecom World 2003 qui se tiendra à partir du 12 octobre ;
5. le montant des engagements financiers pris par l'Etat pour soutenir cette exposition ;
6. le rendement du centime additionnel supplémentaire sur l'impôt des personnes morales destiné à amortir le montant de 17 500 000 F servant à financer partiellement la construction de la halle 6 ;
7. le rendement de l'augmentation de la taxe de séjour destinée à couvrir les intérêts et amortissements du prêt de 20 millions affecté au financement partiel de la halle 6 ;
8. le montant définitif des emprunts contractés par la Fondation propriétaire de la halle 6 garantis par l'Etat ;
9. l'amortissement de ces prêts et la nécessité de prolonger éventuellement la durée de l'augmentation de la taxe de séjour perçue par les hôtels, principaux bénéficiaires des activités de Palexpo, pour garantir cet amortissement.

Proposition de motion (1584)

Palexpo : où va-t-on ? (bis)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat

1. à lui présenter un rapport sur la halle 6 de Palexpo indiquant :
 - Le montant qui reste à amortir sur chacun des prêts et autres investissements relatifs aux diverses constructions propriétés des 2 fondations du Palais des expositions.
 - Le montant annuel des amortissements à effectuer en fonction des dettes de la Fondation.
 - Les recettes annuelles prévisibles résultant de l'exploitation de Palexpo pour les 5 exercices futurs (sans tenir compte des recettes qui avaient été envisagées pour l'exposition Telecom 2006) ainsi que le montant annuel qui pourra être affecté aux amortissements.
 - Le business plan de Palexpo pour les 5 exercices futurs.
 - La nécessité éventuelle de prolonger le centime additionnel sur l'impôt des personnes morales afin d'assurer une part des amortissements de la halle 6 de Palexpo.
2. à renoncer à la réalisation du Centre de congrès tant que les dettes de Palexpo n'auront pas été fortement diminuées et tant que la rentabilité de ce centre de congrès n'aura pas été démontrée.
3. à donner des explications concernant les grandes expositions qui auraient dû venir à Palexpo et qui n'ont pas été confirmées à ce jour.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département de la solidarité et de l'emploi

Le Conseiller d'Etat

Motion 1559 et Palexpo: réponses chiffrées destinées à la commission des finances du Grand Conseil

Réponses:

1. Le coût final estimé de la construction de la halle 6 et de la plateforme enjambant l'autoroute, comprenant tous les investissements liés à cette réalisation y compris les frais d'études;
Le coût total s'élève à 157 millions de francs pour la construction + 7'557'000.-- apportés en nature (études) par l'Etat de Genève.
2. La conformité du plan de financement avec le coût de l'opération;
Le plan de financement prévu dans la loi du 21 janvier 2000 (Loi 8937) , complété le 27 octobre 2000 (Loi 8312), a été respecté.
3. ---
4. Le montant des redevances qui seront encaissées par Palexpo à l'occasion de l'exposition Telecom World 2003 qui se tiendra à partir du 12 octobre 2003;
Le montant de la location de l'édition 2003, payé par l'UIT, s'élevait à 8 millions de francs (non compris toutes les prestations fournies aux exposants par Orgexpo).
5. Le montant des engagements financiers pris par l'Etat pour soutenir cette exposition;
Pour autant que l'on considère que la Halle 6 a été construite uniquement pour soutenir Telecom : 70 millions de francs d'apport en capital de dotations immobilier, 57 millions de francs sous forme de cautionnement simple, 7,5 millions de francs sous forme de subventions en nature.
6. Le rendement du centime additionnel supplémentaire sur l'impôt des personnes morales destiné à amortir le montant de 17 500 000 F servant à financer partiellement la construction de la halle 6;
Le rendement du centime additionnel, comptabilisé par exercice comptable, est de (en millions arrondis) : 4.1 en 2000; 4.5 en 2001; 5.2 en 2002; 4.2 en 2003; 4.8 en 2004.
7. Le rendement de l'augmentation de la taxe de séjour destinée à couvrir les intérêts et amortissements du prêt de 20 millions affecté au financement partiel de la halle 6;
Le rendement progressif supplémentaire des taxes sur le tourisme est de l'ordre de 1.9 millions de francs.
8. Le montant définitif des emprunts contractés par la Fondation propriétaire de la halle 6 garantis par l'Etat;
57 millions au 31.12. 2005.
9. L'amortissement de ces prêts ...
Dès le 1^{er} janvier 2006, pour les prêts qui doivent être amortis (35 millions sur 57 millions de francs), l'amortissement s'effectue sur 20 ans.


François Longchamp

Genève, le 28 février 2006